

Entente de candidature aux fins du Certificat en investissement durable

Entente de candidature

- 1) **Nature juridique de l'Entente de candidature.** En vous inscrivant à l'examen du Certificat en investissement durable, vous comprenez, acceptez et convenez de vous conformer à l'Entente de candidature ainsi qu'à toutes [les politiques et règles en matière de test, telles qu'amendées de temps à autre](#) (« Politiques »). Vous comprenez que :
 - le CFA Institute a le pouvoir d'annuler le résultat d'un examen et de rejeter ou de suspendre à votre candidature ou d'y mettre un terme, à tout moment si vous ne vous conformez pas à l'Entente de candidature ou à toute Politique;
 - les litiges, réclamations ou controverses (« Litiges ») entre vous et le CFA Institute seront résolus par arbitrage exécutoire comme expressément prévu aux articles 12 et 19 ci-dessous ;
 - en convenant à un arbitrage, vous renoncez à votre droit de voir tout Litige entendu et tranché par un juge ou un jury;
 - vous ne serez pas candidat à l'examen du Certificat en investissement durable tant que le CFA Institute n'aura pas reçu le paiement intégral de vos frais d'inscription.

- 2) **Mauvaise conduite.** Une mauvaise conduite est toute activité ou conduite qui compromet ou tente de compromettre la réputation, l'intégrité, la validité ou la sécurité de l'examen du Certificat en investissement durable. Cela inclut toute conduite survenant avant, au cours et après l'administration de l'examen ainsi qu'une violation de toute Politique. En concluant la présente Entente de candidature, vous convenez de vous conformer aux règles et politiques de l'administrateur du test et à ne pas vous livrer à une mauvaise conduite.

- 3) **Violations.** Les mauvaises conduites et les violations de la présente Entente de candidature et/ou des Politiques peuvent être portées à l'attention du CFA Institute par de nombreuses sources, notamment des rapports de témoins/surveillants, des réclamations, l'utilisation de données médico-légales, des renseignements accessibles au public et/ou l'examen des fichiers d'examen, y compris des enregistrements vidéo et audio. Le CFA Institute peut réaliser un examen et/ou une enquête au sujet de tout fait impliquant ou semblant impliquer une mauvaise conduite ou une violation. Dans le cadre de l'examen et/ou de l'enquête, le CFA Institute peut : (i) contacter toute personne ou entité dont il estime qu'elle peut fournir des renseignements, des documents et/ou une assistance pertinente dans le cadre de l'enquête, (ii) annuler ou suspendre vos résultats d'examen, (iii) suspendre ou mettre fin à votre candidature aux Programmes d'examen du CFA Institute, et/ou engager toute procédure judiciaire à votre encontre.

- 4) **Propriété et utilisation du matériel d'examen**
 - a) **Le dossier d'examen.** Les fichiers d'examen du Certificat en investissement durable, les scores ainsi que les réponses du candidat aux questions de l'examen, y compris les notes (« Matériel d'examen ») forment partie d'un dossier d'examen du candidat. Vous acceptez que ces renseignements appartiennent exclusivement au CFA Institute et que vous n'aurez aucun droit d'accéder au Matériel d'examen après sa collecte.



- b) **Divulgence du Matériel d'examen.** L'examen du Certificat en investissement durable représente un renseignement confidentiel et exclusif du CFA Institute. Vous acceptez de préserver la confidentialité de l'examen du Certificat en investissement durable et de ne pas divulguer, verbalement ou par écrit, le contenu de l'examen ou toute partie de celui-ci. Vous acceptez en outre de ne demander à aucune autre personne de vous divulguer l'examen ou partie de celui-ci. Le Matériel d'examen est la propriété exclusive du CFA Institute. Aucune partie du Matériel d'examen ne peut être copiée ou reproduite, en partie ou en totalité, par quelque moyen que ce soit, y compris à travers une mémorisation, une prise de notes ou une transmission par courriel, à moins que le CFA Institute ne l'ait préalablement autorisé. Cette interdiction inclut toute reproduction à l'oral, à l'écrit ou sur tout « salon de discussion ou groupe fermé » sur internet, babillard de courriel, forum ou autrement. Toute divulgation non autorisée du contenu de l'examen est susceptible de déboucher sur une procédure judiciaire et/ou disciplinaire.
- c) **Mauvaise utilisation.** Vous vous engagez à ne pas copier, publier, divulguer, transmettre, vendre, proposer de vendre, publier, distribuer ou autrement transférer, modifier, rétro-concevoir, décompiler, désassembler ou traduire l'examen ou le contenu de l'examen ou créer des œuvres dérivées à partir de ceux-ci, en tout ou en partie, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, verbal ou écrit, par courriel ou mécanique, à quelque fin que ce soit.
- 5) **Centres de test.** L'examen du Certificat en investissement durable est administré dans certains endroits dans le monde et en ligne. (Veuillez noter que nous *ne* pouvons proposer des tests surveillés en ligne qu'aux candidats se trouvant en Chine continentale.) Avant de vous inscrire, veuillez vérifier si des tests surveillés en ligne ou des tests sur place en personne sont disponibles dans votre région. Si vous optez pour des tests surveillés en ligne, vous devez vous assurer que vous serez en mesure de répondre aux [exigences techniques et environnementales](#). Si vous ne pouvez pas répondre à ces exigences au moment de votre rendez-vous programmé, vous ne pourrez pas passer le test. Vous pourrez programmer votre date d'examen et le lieu du centre de test après votre inscription en suivant les étapes décrites sur le site internet du tiers en charge de l'administration de l'examen au nom du CFA Institute. Si vous devez passer l'examen dans un centre de test qui devient indisponible, vous serez informé du lieu/heure de rendez-vous alternatif ou contacté pour sélectionner un autre lieu et/ou une autre heure de rendez-vous d'examen.
- 6) **Aménagements de test.** Le CFA Institute propose l'examen du Certificat en investissement durable aux personnes souffrant d'un handicap documenté, conformément à la loi. Les demandes d'aménagement doivent être présentées dans le respect du délai publié. De plus amples renseignements au sujet des demandes d'aménagement de test sont disponibles sur notre site internet.
- 7) **Annulation, remboursements et Politique de report.**
- a) **Annulation et demandes de remboursement.** Un remboursement intégral de vos frais d'inscription est disponible dans le délai de quatorze (14) jours à compter du paiement (jusqu'à 11 h 59, heure de l'est, le 14^{ème} jour), si vous décidez de résilier la présente Entente de candidature. Pour résilier, merci de présenter votre demande par courriel à l'adresse de courriel : info@cfainstitute.org dans le délai de quatorze jours. Passé ce délai, les frais d'inscription ne sont plus remboursables. Si vous résiliez dans le délai de quatorze (14) jours à compter du paiement, le CFA Institute vous remboursera le montant en dollars initialement

payé. Cependant, en raison des taux de change fluctuants, le CFA Institute ne peut pas garantir que le montant exact que vous avez payé dans toute autre devise que la devise américaine, sera le montant qui vous sera reversé. Les frais administratifs et d'enregistrement ne sont pas transférables.

- b) **Demandes de report.** Si un candidat n'est pas en mesure de se présenter au rendez-vous d'examen programmé et ne peut pas être reprogrammé dans le délai de 6 mois, il peut être admissible à un report. Les demandes de report peuvent être examinées au cas par cas dans les situations admissibles. Veuillez-vous référer à la [Politique de report du Certificat en investissement durable](#) en vigueur au moment où vous demandez un report.
- 8) **Perturbations et compromission d'examen.** Nonobstant toute disposition contraire des présentes, le CFA Institute ainsi que toute société tierce prestant des services d'administration d'examen pour le compte du CFA Institute prennent des mesures raisonnables visant à garantir une administration sûre et standardisée le jour de l'examen. Néanmoins, certains événements et notamment, sans pour autant s'y limiter des problèmes en matière de logiciel, de matériel informatique ou affectant lieu de l'examen, un incendie, une inondation, un tremblement de terre, une tempête, une épidémie ou d'autres catastrophes naturelles, des troubles sociaux ou des actes de terrorisme ou criminels ou leur menace, ou une autorité para-militaire, politique ou gouvernementale (ou ne serait-ce que la menace d'un tel événement) pourraient interférer avec l'examen. Si le processus normal de test est annulé, interrompu, retardé, mal synchronisé ou autrement perturbé ou si le contenu de l'examen est compromis en raison d'un événement perturbateur, le CFA Institute pourrait être amené à modifier la date, l'heure, le lieu ou les conditions de l'examen, ou à annuler complètement l'administration de l'examen. Si cela se produit, l'examen peut être reprogrammé à une date alternative de votre choix parmi les dates d'examen mises à disposition par le CFA Institute à ce moment-là. Le CFA Institute se réserve également le droit de refuser de programmer un rendez-vous ou à un candidat de passer un examen lorsqu'il reçoit des renseignements provenant d'une source fiable tendant à démontrer que le candidat peut avoir une activité perturbatrice dans un centre de test ou avant, ou au cours ou dans une période raisonnable après l'administration du test. Au recours ne sera proposé aux candidats s'ils ont causé ou étaient impliqués dans la conduite ayant débouché sur la nécessité de reprogrammer l'examen. Eu égard à tout nouveau test ou à toute date de test alternative, le candidat peut demander de passer la totalité de l'examen afin de produire un résultat valide. Le CFA Institute prendra toutes les décisions relatives à l'administration de l'examen ainsi que toute mesure corrective.
- 9) **Erreurs administratives.** Le CFA Institute s'efforce d'administrer, traiter, préparer, gérer et noter tous les examens en bonne et due forme. Néanmoins, si une erreur administrative survient dans le cadre de l'administration, du traitement, de la préparation, de la gestion ou de la notation de votre examen, le CFA Institute, si cela est possible, la corrigera. Dans les cas où toute partie du service de test n'est pas exécutée ou accomplie, le CFA Institute vous permettra de passer un nouveau test, sans frais supplémentaires ou de recevoir un remboursement partiel ou intégral de vos frais de test, à notre discrétion.
- 10) **Politique relative aux résultats.** Le CFA Institute vous notifiera lorsque vos résultats d'examen officiels sont disponibles. Le CFA Institute ne propose pas de processus d'appel ou de service de nouvelle notation.

11) **Politique de rattrapage.** En tant que candidat à l'examen du Certificat en investissement durable, vous ne pouvez pas passer l'examen plus de deux (2) fois dans une période de 6 mois. Les candidats ne sont pas autorisés à repasser l'examen une fois qu'ils l'ont réussi.

12) **Arbitrage des Litiges.** La présente Entente sera régie et interprétée conformément aux lois du Commonwealth de Virginie.

Tout différend ou réclamation découlant de ou lié à ce contrat, ou à sa violation, y compris tous les litiges entre vous et le CFA Institute et/ou l'un de ses sous-traitants, sera réglé par arbitrage administré par l'American Arbitration Association conformément à ses règles d'arbitrage commercial. Tout tribunal compétent peut prononcer un jugement sur la sentence rendue par l'arbitre ou les arbitres.

Les réclamations seront entendues par un arbitre unique. Le lieu de l'arbitrage sera la ville de Charlottesville, Virginie, États-Unis. L'arbitrage sera régi par les lois du Commonwealth de Virginie. L'arbitre ne doit pas accorder de dommages-intérêts consécutifs, spéciaux, exemplaires ou punitifs dans le cadre de tout arbitrage engagé en vertu du présent article. L'arbitre peut déterminer comment les frais et dépens de l'arbitrage seront répartis entre les parties, mais il n'accordera pas d'honoraires d'avocat. Aucun arbitrage ne peut être maintenu en tant que recours collectif, et l'arbitre n'a pas le pouvoir de combiner ou d'agrèger les litiges de plus d'une personne, de mener un recours collectif, de prononcer une sentence collective ou une sentence envers toute personne ou entité qui n'est pas partie à l'arbitrage.

En acceptant l'arbitrage conformément à la présente disposition, vous renoncez à votre droit de faire entendre votre litige par un juge ou un jury.

13) **Restrictions en matière de marque** Aucune disposition de la présente Entente ne vous autorise à utiliser les marques commerciales, les marques de service ou les logos du CFA Institute, à l'exception d'un badge numérique de Certificat en investissement durable qui peut être développé et vous être concédé sous licence par le CFA Institute à sa seule discrétion.

14) **Confidentialité** Veuillez consulter la [Politique de confidentialité](#) du CFA Institute pour davantage de renseignements sur la manière dont nous traitons vos données à caractère personnel. Des renseignements complémentaires concernant la collecte de vos données à caractère personnel et l'utilisation de la surveillance vidéo et audio dans les centres de test ou la collecte de données biométriques via des tests en ligne sont fournies ailleurs au cours du processus d'inscription.

15) **Règlementation de l'OFAC.** En sa qualité de société américaine, le CFA Institute doit se conformer à la réglementation de l'Office de contrôle des actifs étrangers (« [Office of Foreign Asset Control - OFAC](#) ») du Département du Trésor américain. La réglementation OFAC nous interdit d'entretenir des relations commerciales avec des personnes qui résident habituellement dans certains pays ainsi qu'avec des personnes / entités inscrites sur la liste des ressortissants spécialement désignés (« SDN »). En vous inscrivant à l'examen, vous déclarez que ces restrictions ne s'appliquent pas à vous ou à votre employeur. Si vous tentez de vous enregistrer à un examen en dépit des sanctions applicables, nous annulerons votre inscription. Consultez la [Politique de conformité aux](#)

[sanctions](#) avant de vous inscrire à l'examen du Certificat en investissement durable.

- 16) **Sous-traitants tiers** L'examen du Certificat en investissement durable est administré par un ou plusieurs sous-traitants indépendants autorisés.
- 17) **Limites de responsabilités** Vous reconnaissez et convenez que le CFA Institute ne saurait être responsable envers vous au titre de toute réclamation liée d'une quelconque manière à l'examen du Certificat en investissement durable, y compris toute réclamation liée à l'inscription, aux frais d'examen ou à l'environnement de test ainsi qu'au titre de toute action, omission ou violation de la loi lorsque cela vous est imputable ou est imputable à une société tierce prestant des services de test, engagée par le CFA Institute pour exécuter ses obligations en vertu de la présente Entente de candidature. Le CFA Institute ne sera pas responsable des pertes qui n'étaient pas prévisibles pour le CFA Institute et pour vous lors de la conclusion de la présente Entente de candidature, des pertes qui ne découlent pas d'une violation nous étant imputable ou des pertes commerciales et/ou des pertes subies par des non-consommateurs. **LE CFA INSTITUTE NE SERA RESPONSABLE D'AUCUN DOMMAGE INDIRECT, ACCESSOIRE, SPÉCIAL, CONSÉCUTIF OU DÉBOUCHANT SUR DES DOMMAGES-INTÉRÊTS PUNITIFS NI DE TOUTE PERTE DE PROFITS, DE REVENUS, DE DONNÉES OU D'UTILISATION. LA RESPONSABILITÉ DU CFA INSTITUTE AU TITRE DE DOMMAGES DIRECTS, QU'ILS SOIENT CONTRACTUELS, DÉLICTUELS OU AUTRES, DOIT ÊTRE LIMITÉE AUX FRAIS QUE VOUS AVEZ VERSÉS AU CFA INSTITUTE EN VERTU DE LA PRÉSENTE ENTENTE.**
- 18) **Changements et modifications.** Le CFA Institute se réserve le droit d'interrompre ou de modifier l'examen du Certificat en investissement durable lui-même ou tout élément de celui-ci, à tout moment, y compris, sans pour autant s'y limiter les exigences d'admissibilité, le contenu de l'examen, le score de réussite à l'examen et/ou les politiques de test.
- 19) **Droit applicable et for.** Les lois du Commonwealth de Virginie, aux États-Unis, régissent la présente Entente de candidature. En cas de réclamation ou de litige, les parties consentent à un arbitrage exclusif dans le Commonwealth de Virginie, aux États-Unis. En outre, tout litige non soumis à arbitrage doit être porté devant les tribunaux fédéraux ou d'État du Commonwealth de Virginie, aux États-Unis.
- 20) **Relation entre les parties.** Les obligations des parties doivent se limiter à celles expressément stipulées dans la présente Entente de candidature. Aucune partie n'entretient avec l'autre partie une relation fiduciaire en vertu d'un partenariat, d'une coentreprise, ou toute autre méthode créant une telle relation. Aucune personne autre qu'une partie à la présente Entente de candidature avec le CFA Institute pour la fourniture de l'examen du Certificat en investissement durable ne peut faire appliquer l'une quelconque de ses conditions.
- 21) **Réserve de droits.** Outre tout droit et recours disponibles en vertu de la loi ou de la présente Entente de candidature, par les présentes, le CFA Institute se réserve expressément tous les droits et recours découlant d'une violation de la présente Entente de candidature et/ou de toute violation des secrets commerciaux, droits d'auteur et/ou marques déposées du CFA Institute.